



Merci d'envoyer par e-mail la demande à [contact@enplus-pellets.fr](mailto:contact@enplus-pellets.fr) et par courrier deux exemplaires signés à :

PROPELLET France  
229 rue Joseph Fontanet, bât. C  
73000 Chambéry, France

## 1. Information client

Nom de société: \_\_\_\_\_

Site internet: \_\_\_\_\_

N° TVA intracom: \_\_\_\_\_

### Adresse:

N° et rue: \_\_\_\_\_

CP: \_\_\_\_\_ Ville: \_\_\_\_\_

Pays: \_\_\_\_\_

### Interlocuteur ENplus dans l'entreprise

Mme  M. Nom: \_\_\_\_\_

Email: \_\_\_\_\_ Téléphone: \_\_\_\_\_

**Envisagez-vous de livrer ou livrez-vous déjà du granulé en vrac aux consommateurs finaux?**

Oui  Non

## 2. Certification et Inspection

Un organisme d'inspection doit être choisi et un contrat doit être signé avec lui seulement si les granulés sont ensachés par le candidat à la certification ou si ce dernier fait appel à un sous-traitant pour l'ensachage.

Dans tous les cas, l'organisme de certification sera le FCBA.

Organisme de certification: FCBA, 10 rue Galilée, 77420 Champs-sur-Marne

Organisme d'inspection: \_\_\_\_\_

### 3. Lieu de vente (nom de l'entreprise et adresse; si plus d'un, ajouter la liste des sites)

\_\_\_\_\_

### 4. Responsable Qualité

Mme                       M                      Nom: \_\_\_\_\_

Email : \_\_\_\_\_ Téléphone: \_\_\_\_\_

### Compétence (merci de joindre les justificatifs)

deux ans d'expérience dans le secteur du granulé de bois                       diplôme universitaire

diplôme d'artisan                       formation au management de la qualité

### 5. Origine des granulés distribués

Propre production                       fournisseur extérieur

N°ID des fournisseurs ENplus: \_\_\_\_\_

### 6. Volume distribué

(Merci d'indiquer le volume prévisionnel pour l'année en cours)

A1 vrac: \_\_\_\_\_ tonnes                      A2 vrac: \_\_\_\_\_ tonnes

A1 sacs: \_\_\_\_\_ tonnes                      A2 sacs: \_\_\_\_\_ tonnes

Parmi ces volumes, quelle est la quantité de granulé de qualité A1/A2 vendu à des centrales électriques ou pour de la litière animale ? \_\_\_\_\_ tonnes

### 7. Equipements techniques (y compris les équipements du ou des sous-traitants)

Nombre de véhicules de livraison: \_\_\_\_ (indiquer seulement les camions de livraison en vrac destinés aux **utilisateurs finaux**; compléter le formulaire pour les véhicules de livraison ci-après)

Nombre de sites de stockage : \_\_\_\_ (merci de remplir le formulaire pour le stockage)

Unité d'ensilage?  Oui  Non (si oui, merci de remplir le questionnaire pour les unités d'ensilage)

Nom des marques de granulé: \_\_\_\_\_

## Termes et Conditions de la licence et de l'utilisation du sceau ENplus

### a) Préface

L'Association Européenne de Biomasse ou European Biomass Association (AEBIOM) fournit aux producteurs et distributeurs de granulé (appelés ci-après Demandeur) un système de certification grâce auquel ils peuvent fournir la preuve de la qualité spéciale de leur granulé, en relation avec une maintenance appropriée des granulés de bois selon le "Manuel de certification des granulés de bois destinés au Chauffage" (appelé Manuel ci-après) fourni par le Conseil européen du granulé ou European Pellet Council (appelé EPC ci-après). Dans sa version actuelle publiée sur le site [www.enplus-pellets.fr](http://www.enplus-pellets.fr), le Manuel fait partie intégrante du contrat de licence.

Le programme de certification est mis en place par l'EPC qui en a délégué la gestion à PROPELLET France (dénommé Propellet ci-après) au niveau français. A travers le système de certification, le Demandeur peut être certifié ENplus pour les classes de qualité ENplus-A1 et ENplus-A2. Une fois le demandeur certifié, le sceau de certification (voir Manuel) peut être utilisé pour identifier les produits à des fins commerciales et marketing.

En signant cette demande, l'entreprise accepte les termes et les dispositions de la version actuelle du Manuel pour l'utilisation du sceau ENplus, qui déterminent la relation entre le détenteur du certificat et Propellet. La version actuelle du barème des redevances de licence ENplus est aussi partie intégrante du contrat (voir détails sur le site internet [www.enplus-pellets.fr](http://www.enplus-pellets.fr)). Sur cette base, le Demandeur fait part à Propellet de sa volonté de signer un contrat d'utilisation du sceau ENplus. En retournant les documents de certification et la demande de certification validée et contresignée, Propellet confirme son accord et la conclusion du contrat. Les différentes conditions générales habituelles du Demandeur ne font pas partie de ce contrat.

Les informations et documents décrits dans le Manuel doivent être annexés à la demande. Une fois tous les documents reçus, Propellet statue sur la demande conformément aux dispositions du Manuel et dans le délai fixé.

Le contrat d'utilisation du sceau ENplus est valide jusqu'à la fin de la période de certification de 3 ans. Le début de cette période est déterminé par Propellet. Le contrat est reconduit automatiquement au début de chaque nouvelle période de certification. Ce contrat peut être annulé avec un préavis de 3 mois à la fin de chaque année civile.

### b) Certification

Le Demandeur accepte toutes les contraintes et demandes explicitées dans le Manuel. Parmi celles-ci : le paiement de la redevance conformément aux barèmes du moment, le respect des dispositions du Manuel et l'autorisation donnée à Propellet d'organiser d'éventuelles inspections extraordinaires conformément aux cas décrits dans ce même manuel. Ces inspections pouvant mener à des sanctions allant jusqu'à l'interdiction de l'utilisation du sceau ENplus.

Le certificat n'est valable que durant la période établie par le contrat. Au début de chaque nouvelle période, l'entreprise certifiée reçoit un nouveau certificat.

### c) Confidentialité et non-divulgence

Par la présente, Propellet s'engage à la non-divulgence des informations reçues du candidat pendant ou après la procédure de certification, si ces informations ne sont pas disponibles ailleurs. Cet engagement est suspendu si le Candidat le suspend lui-même ou si la loi oblige Propellet à les fournir.

Le Candidat, de son côté, s'engage à traiter de manière confidentielle tous les documents et informations fournis par Propellet si ceux-ci ne sont pas publics ou destinés à être rendus publics.

**d) Obligations du Candidat**

Le Candidat s'engage par la présente à fournir à Propellet et à ses partenaires contractuels tous les documents et informations nécessaires à la certification, conformément aux exigences du Manuel ; en particulier à l'organisme certificateur et à l'organisme d'audit référencés par l'EPC. De même, il s'engage à donner l'accès aux sites et installations nécessitant une inspection visuelle dans le cadre de la procédure de certification.

**e) Utilisation du sceau de la certification ENplus**

Le sceau individuel ENplus tel que fourni par Propellet devra être utilisé par le titulaire de la certification, conformément au Manuel. L'utilisation du logo ENplus seul, sans le numéro ID du titulaire, ne peut être utilisé qu'après permission de Propellet ; sauf dans le cas de bannières publicitaires fournies officiellement par Propellet.

**f) Responsabilité**

Le Candidat exempte Propellet et l'EPC de toute réclamation d'une tierce partie consécutive à un produit défectueux ou à une carence de service. Propellet et l'EPC peuvent seulement être mis en cause dans le cadre de négligence grave – ceci tant qu'il n'y a pas de violation d'obligation contractuelle essentielle ou atteinte à la vie, l'intégrité physique ou la santé. En cas de violation fautive d'obligation contractuelle essentielle ne reposant pas sur l'intention, ou négligence grave, la responsabilité est limitée aux dommages raisonnablement prévisibles généralement associés à ce contrat. Les dommages et intérêts pour rupture conventionnelle du contrat d'utilisation, le retrait ou la suspension du droit d'utilisation de la certification sont exclus.

**g) Lieu de juridiction**

Le lieu de juridiction est Chambéry et les conditions sont soumises à la loi française.

**h) Dispositions finales**

Les droits et obligations de ce contrat ne peuvent être transmis à une tierce personne qu'avec l'accord des partenaires respectifs du contrat. Ceci sauf dans le cas d'une succession universelle ou d'une succession légale.

Les amendements ou suppléments à ce contrat doivent apparaître par écrit pour devenir valides et doivent être expressément désignés comme tels.

.....  
Lieu, Date

.....  
Signature/Cachet du Candidat

**Rempli par Propellet:** **Candidature acceptée** **Candidature rejetée**

.....  
Lieu, Date

.....  
Signature/Cachet Propellet

Numéro : \_\_\_\_\_  Flotte en propre  Transport sous-traité

Propriétaire: \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Véhicule Immatriculation: \_\_\_\_\_ N° d'essieux: \_\_\_\_\_

Marque/Type: \_\_\_\_\_

Charge utile: \_\_\_\_\_ tonnes

Système de pesée Validité de la calibration: \_\_\_\_\_

Compresseur Type: \_\_\_\_\_ Capacité: \_\_\_\_\_ m<sup>3</sup>/heure

Refroidissement d'air:  oui  non

Système de suivi des résidus:  oui  non

Tuyaux Type: \_\_\_\_\_ Diamètre: \_\_\_\_\_ mm

Ventilateur d'aspiration Type: \_\_\_\_\_ Capacité: \_\_\_\_\_ m<sup>3</sup>/heure

Remorque:  oui  non

Immatriculation: \_\_\_\_\_ Charge utile : \_\_\_\_\_ tonnes

Système de pesée:  oui  non

Calibration valide jusqu'à: \_\_\_\_\_

Système d'ajout de revêtement sur les granulés:

oui  non

Dose maximum: \_\_\_\_\_ litre/tonne de granulé

– Joindre la photo du véhicule –

Stockage N° \_\_\_\_\_  stockage en propre  service extérieur de stockage

Opérateur: \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

## Contact stockage

Nom: \_\_\_\_\_

Téléphone: \_\_\_\_\_

Email: \_\_\_\_\_

## Stockage

Type:  silo  stockage à plat

Capacité de stockage: \_\_\_\_\_ tonnes

Nombre de lots différents pouvant être stockés: \_\_\_\_\_

Equipements de déchargement:  pour granulé de bois  pour autres matières

## Equipement de filtration et tamisage

Type:  tamis  aéroséparateur / classificateur par air

Marque/Type: \_\_\_\_\_

Surface du tamis: \_\_\_\_\_ m<sup>2</sup>

Taille des mailles: \_\_\_\_\_ mm

Capacité: \_\_\_\_\_ tonnes/heure

Le système de tamisage et nettoyage du granulé doit permettre une réduction du taux de fine de 10% à moins de 1%.

– Joindre des photos du stockage et de l'équipement de tamisage –

Equipement en propre       Service extérieur

**Opérateur:** \_\_\_\_\_

**Adresse:** \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

**Organisme d'inspection:** \_\_\_\_\_ (inspection annuelle nécessaire)

### Responsable Qualité

Nom: \_\_\_\_\_

Téléphone: \_\_\_\_\_

Email: \_\_\_\_\_

### Unité d'ensachage

Nombre de lignes: \_\_\_\_\_

Marque/Type: \_\_\_\_\_

Capacité total: \_\_\_\_\_ kg/heure

Volume du sac: \_\_\_\_\_ kg

### Equipement de nettoyage et tamisage

Type:                       tamis                       aéroséparateur / classificateur par air

Marque/Type: \_\_\_\_\_

Surface du tamis: \_\_\_\_\_ m<sup>2</sup>

Taille des mailles: \_\_\_\_\_ mm

Capacité: \_\_\_\_\_ tonnes/heure

Le système de tamisage et nettoyage du granulé doit permettre une réduction du taux de fine de 10% à moins de 1%.

**– Joindre des photos de l'équipement de tamisage, de l'unité d'ensachage et de sacs –**  
(La conception des sacs doit respecter le chapitre 2.5 de la partie 2 du Manuel (p.13) et devra être validée lors de la procédure de certification)